

## Hausse des primes maladie de 1 % pour 2008

Dans l'attente de l'approbation des primes pour la fin du mois par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le site comparateur bonus.ch a analysé l'évolution des primes pour 2008 sur la base des données provisoires de 40 assureurs, couvrant plus de 80 % des assurés.

Les primes vont augmenter de 1 %, ce qui représente la plus faible hausse depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en janvier 1996.

Le calcul des variations moyennes des primes a été pondéré en fonction du nombre d'assurés de chaque caisse-maladie sur la base du modèle traditionnel d'assurance: toutes tranches d'âge, franchises et régions de primes confondues.

**Les primes varient en moyenne entre (-1.3 %) et (+2.2 %) selon le canton.**

Hormis les différences cantonales des coûts de la santé, cette année le taux de réserves des caisses-maladie est également un élément de variation non négligeable.

Les cantons de Bâle, Genève et Neuchâtel enregistrent une baisse de primes allant jusqu'à 1.3 %. En revanche, les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Berne, Glaris, Grisons, Obwald, Schwyz, Soleure, Schaffhouse, St-Gall, Uri et Valais subissent une majoration de plus de 1 %. Les autres cantons enregistreront des hausses variant jusqu'à 1 %

Canton	Variation
BE	2.2 %
GR	1.8 %
SG	1.7 %
AI	1.7 %
UR	1.7 %
AG	1.6 %
OW	1.5 %
SZ	1.5 %
VS	1.5 %
BL	1.4 %
SH	1.3 %
SO	1.3 %
AR	1.1 %
GL	1.1 %
FR	1.0 %
TI	1.0 %
LU	0.8 %
JU	0.7 %
ZG	0.6 %
TG	0.4 %
VD	0.4 %
ZH	0.2 %
NW	0.1 %
NE	-0.2 %
BS	-0.3 %
GE	-1.3 %

### Différence entre les primes enfants et adultes

Les primes enfants (0-18 ans) diminuent jusqu'à 1 % en moyenne contrairement aux jeunes adultes (19-25 ans) et adultes, dont la hausse moyenne est de 1.2 %.

## Evolution des primes en fonction des franchises

Contrairement aux années précédentes, pour les adultes, les variations entre les franchises sont moins prononcées. Pour les jeunes adultes (19-25 ans) ce sont les franchises de 2000 et 2500 qui subissent la plus faible hausse (en dessous de 0.5 %). Pour les enfants (0-18 ans) toutes les franchises enregistrent une baisse jusqu'à 1 % hormis la franchise 0.

Tranche d'âge	Franchise	Variation
0-18	0	0 %
0-18	100	-0.9 %
0-18	200	-0.8 %
0-18	300	-1.0 %
0-18	400	-0.9 %
0-18	500	-0.7 %
0-18	600	-0.7 %
19-25	300	1.2 %
19-25	500	1.2 %
19-25	1000	1.2 %
19-25	1500	1.2 %
19-25	2000	0.2 %
19-25	2500	0.4 %
26+	300	1.2 %
26+	500	1.2 %
26+	1000	1.3 %
26+	1500	1.2 %
26+	2000	1.0 %
26+	2500	1.0 %

## Plus des deux tiers des assurés peuvent bénéficier d'une prime moins chère

Chaque année, de nouveaux modèles alternatifs d'assurance arrivent sur le marché avec des primes jusqu'à 25 % moins chères que le modèle traditionnel. Ces nouvelles possibilités offertes aux assurés accentuent la concurrence très active entre caisses-maladie.

En raison de variations de primes tant à la hausse qu'à la baisse, pouvant atteindre 25 %, nous recommandons à chaque assuré de procéder à des comparaisons sur la base de sa situation actuelle, et ce en relation avec les différentes franchises et divers modèles d'assurance.

Primes provisoires sur [www.bonus.ch](http://www.bonus.ch).

Pour plus d'informations :

bonus.ch S.A.  
Patrick Ducret  
Ch. de Rovéréaz 5  
1012 Lausanne  
021.312.55.91  
[ducret@bonus.ch](mailto:ducret@bonus.ch)

Lausanne, le 3 septembre 2007